



Saint-Quentin, le 30/5/2018

Monsieur Pascal BERTEAUD
Directeur général
Cerema
Cité des Mobilités
25, avenue François Mitterrand - CS 92 803
69 674 - Bron Cedex

Objet : Remboursement des frais de déplacement

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 29 juin 2015, le Conseil d'administration (CA) du Cerema a adopté de nouveaux barèmes de remboursement des frais de déplacement pour les agents de notre établissement.

Quoique totalement insuffisants au regard de l'augmentation du coût de la vie de ces dernières années, et en particulier au regard des prix de l'hôtellerie et de la restauration, ces nouveaux barèmes ont représenté une amélioration des conditions de travail des agents. Ils ont permis de réduire l'effet dissuasif sur les agents du Cerema qu'exercent les mauvaises conditions de remboursement que l'État réserve à ses agents.

En effet, la décision prise par le CA a porté en Métropole le remboursement des frais d'hébergement à 75 € et celui des repas à 18 € (sur justificatifs). Pour les Outre-Mer, l'indemnité de mission a été portée à 112,50 € (Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) et à 150,00 € (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française).

Cependant, l'article 5 de la délibération indique que ces barèmes sont entrés en vigueur le 1er septembre 2015 pour une durée de trois ans. Cette décision sera donc caduque à compter du 1^{er} septembre 2018.

Compte tenu du report du prochain CA et de l'absence d'évaluation du dispositif pourtant prévue dans la même délibération, je vous demande de bien vouloir donner instruction à vos services de prolonger les effets de cette délibération au-delà du 1^{er} septembre 2018, dans l'attente d'une nouvelle décision du CA. Nous revendiquerons pour le futur barème des niveaux de remboursements plus élevés que les niveaux actuels manifestement obsolètes, avec *a minima* un remboursement à hauteur de 85 € pour l'hébergement et de 20 € pour les repas en Métropole.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sincères salutations.

L'administrateur FO du Cerema

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvain GUERRINI'.
Sylvain GUERRINI

Le secrétaire de Cartel FO du Cerema

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Arnaud GANAYE'.
Arnaud GANAYE